

RECRUTEMENT
DIRECTRICE OU DIRECTEUR
FRAC POITOU-CHARENTES

Les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) se sont vu confier, dès leur création, par l'État et les Régions quatre missions principales :

la constitution d'un patrimoine public d'art contemporain, la diffusion de cette collection, la sensibilisation des publics à la création contemporaine et le soutien à la scène artistique et aux artistes.

Créés en 1982, ils assurent depuis quarante ans leur mission de soutien à la création contemporaine. Porteurs d'un projet artistique et culturel d'intérêt général, les FRAC sont labélisés depuis 2017.

Créé en 1983, le FRAC Poitou-Charentes est une association Loi 1901. Acteur historique du secteur des arts visuels en France et dans sa région, le FRAC Poitou-Charentes se déploie sur deux sites :

- À Angoulême, dans une architecture contemporaine signée Jean-Marie Mandon qui accueille depuis 2008, les expositions, le centre de documentation et les bureaux du personnel
- À Linazay, entre Angoulême et Poitiers, dans un espace architectural singulier en zone rurale, reconfiguré par Jean-Pierre Fauvel, qui accueille les réserves ainsi que des espaces d'expérimentation et d'exposition.

Sous la tutelle de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État-Drac Nouvelle-Aquitaine, le FRAC Poitou-Charentes conduit ses missions croisant le soutien aux artistes et l'accès de tous les publics à l'art contemporain. La collection du FRAC Poitou-Charentes réunit à ce jour plus de 1000 œuvres et reflète l'actualité et la diversité des enjeux et des pratiques artistiques, dans une attention portée, dès les années 90, aux artistes émergents. Témoin de la création artistique internationale de ces trente dernières années, le FRAC Poitou-Charentes a vocation à rayonner sur l'ensemble de son territoire de proximité avec une programmation « dans » et « hors-les-murs » et des actions de sensibilisation des publics les plus larges possibles, en s'appuyant sur un réseau de partenaires de son territoire de référence (Charente, Charente-Maritime, Vienne et Deux-Sèvres), notamment marqué par la place qu'y occupent les espaces ruraux. Il a vocation à prendre une part active dans l'insertion et le soutien aux artistes, dans la formation aux métiers de l'art contemporain, et plus globalement dans la structuration professionnelle du secteur des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à l'échelle nationale. Installé pour partie à Angoulême, Ville créative de l'Unesco au titre de son engagement dans le domaine de la bande-dessinée, il est en relation avec les acteurs de cet écosystème. Le FRAC Poitou-Charentes est par ailleurs membre de Platform, Regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain, et d'Astre, réseau régional des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine.

**Fonds régional d'art
contemporain**
Poitou-Charentes

Site d'Angoulême
63 bd Besson Bey
16 000 Angoulême

Site de Linazay
Route nationale 10
86400 Linazay

05 45 92 87 01
www.frac-poitou-charentes.org

Le projet du FRAC Poitou-Charentes s'inscrit dans le cadre plus large du réseau d'acteurs des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine et prend donc en compte les enjeux spécifiques de ce territoire :

- la présence de trois FRAC (FRAC Poitou-Charentes, FRAC-Artothèque Nouvelle Aquitaine, FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA) inscrit chacun dans un territoire de référence mais coopérant nécessairement à l'échelle régionale ;
- l'existence d'un contrat de filière arts plastiques et visuels associant l'Etat-Drac Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le réseau régional des arts plastiques et visuels Astre ;
- la nécessité que les structures du réseau, et en premier les lieux les structures labélisées, jouent pleinement leur rôle de lieux ressources pour les acteurs de la filière ;

Une attente particulière est affirmée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat – Drac Nouvelle-Aquitaine sur les aspects suivants :

- un renforcement de la coopération entre les FRAC du territoire qui passe notamment par une programmation et des acquisitions croisées et concertées ;
- une exemplarité en terme de prise en compte des droits des artistes-auteurs (contractualisation, rémunération, droits de présentation...) ;
- une priorité sur l'itinérance de la collection sur le territoire de référence avec des partenariats renouvelés, consolidés et développés auprès des acteurs de la filière ;
- la mise en œuvre d'actions spécifiques et régulières à destination des professionnels de la filière arts plastiques et visuels ;
- le positionnement du FRAC Poitou-Charentes comme acteur ressources auprès de la scène artistique régionale par une attention, une écoute et un dialogue avec les artistes du territoire, qu'ils soient avancés, voire affirmés dans leur carrière ou sortis récemment des écoles d'art ;
- une prise en compte des enjeux et attendus des Droits culturels, tels que définis notamment dans l'Observation générale 21 sur le droit de chacun de participer à la vie culturelle (adoptée le 21 décembre 2009 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU) avec, en particulier, un renforcement des actions en faveur des jeunes, spécifiquement auprès des publics scolaires et des publics éloignés de l'art contemporain.
- une prise en compte des enjeux de la transition écologique (éco-responsabilité, décarbonation...), tant dans l'orientation du projet que dans ses modalités pratiques de mise en œuvre

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'État – Drac Nouvelle-Aquitaine attendent également de la future direction une prise en charge d'un travail de repositionnement stratégique du FRAC Poitou-Charentes tenant compte de ses spécificités et visant à dégager, dans un contexte de tension budgétaire sur les coûts énergétiques et les finances publiques, des marges de manœuvre pour la part de budget consacré à l'artistique. Pour cette future direction, il s'agit d'une opportunité de formuler, dans la créativité, des propositions singulières et originales, s'agissant par exemple de l'articulation entre les deux sites existants, du modèle de diffusion et des partenariats de proximité.

La gouvernance de l'association FRAC Poitou-Charentes est assurée par un conseil d'administration où siègent des représentants de l'État, de la Région, de la Ville d'Angoulême ainsi que des personnalités qualifiées et par une assemblée générale.

L'équipe se compose, outre le ou la directeur(trice) de 7 agents permanents.

À titre indicatif, le budget annuel de fonctionnement est de 760 000 € et le budget annuel d'acquisition de 100 000 €.

MISSIONS

Les missions d'intérêt général du FRAC Poitou-Charentes sont régies par les textes réglementaires en vigueur relatifs au label « FRAC ».

Les candidats(es) devront se référer au décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et à l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « FRAC ».

En lien avec les tutelles de la Région et de l'État, et sous la responsabilité de la présidente du FRAC Poitou-Charentes, le ou la directeur(trice) dirigera le FRAC Poitou-Charentes et à ce titre exercera les missions et activités suivantes :

- Conception, mise en œuvre et suivi du projet d'établissement et du projet artistique et culturel de l'établissement conformément à la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre le FRAC, la Région et l'État ;
- Direction et encadrement des personnels ;
- Direction administrative et financière de l'établissement : responsabilité de l'élaboration et l'exécution du budget de l'association ;
- Recherche de partenariats financiers et développement de ressources propres, via notamment le mécénat ;
- Direction, coordination et planification de l'activité ;
- Définition des politiques d'enrichissement, de conservation, de diffusion et de valorisation des collections auprès des publics ;

- Élaboration et réalisation du programme annuel d'expositions, du programme d'édition et des actions favorisant le soutien aux artistes et à la création ;
- Conception et mise en œuvre du programme de sensibilisation et de développement des publics ;
- Recherche de partenariats publics et privés contribuant au rayonnement artistique et culturel du FRAC en France et à l'étranger et à son développement économique ;
- Participation à l'élaboration d'un projet de développement de ressources professionnelles à destination de la filière des arts plastiques et visuels ;
- Organisation de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- Organisation et pilotage des dispositifs de sécurité des personnes et des biens.

PROFIL RECHERCHÉ

Le ou la candidat(e) présélectionné(e) sera un ou une cadre supérieur(e) confirmé(e).

- Formation supérieure (BAC + 5) spécialiste de l'histoire de l'art et particulièrement de la scène de l'art contemporain et de ses réseaux, très bonne culture générale ;
- Expérience professionnelle confirmée dans la conduite d'un établissement culturel relevant du champ des arts visuels ;
- Capacité à traduire les orientations du conseil d'administration en objectifs opérationnels ;
- Forte capacité managériale et à l'animation d'équipe ;
- Grande rigueur de gestion ;
- Capacité à dialoguer avec les tutelles et avec le secteur professionnel ;
- Maîtrise du montage et du développement de projets sur les plans artistique et budgétaire et capacité à conduire des projets avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels ;
- Sensibilité aux enjeux du développement des territoires, de la démocratisation culturelle et du développement des publics avec une attention particulière envers la jeunesse ;
- Aptitude à être force de proposition auprès des acteurs de la création, des institutions et des pouvoirs publics ;
- Bonne connaissance de la propriété intellectuelle dans le champ des arts visuels et des enjeux de conservation des collections publiques ;
- Maîtrise des enjeux professionnels du secteur des arts visuels ;
- Qualité relationnelles, d'écoute et de communication ;

- Qualité rédactionnelle et d'expression orale ;
- Maîtrise d'une seconde langue, outre le français.

Permis B requis. Expérience à l'international appréciée.

La gouvernance de l'association FRAC Poitou-Charentes portera une attention toute particulière aux compétences managériales, aux compétences de direction d'un équipement et au savoir-être.

Rémunération : selon grille de salaire et expérience - cadre dirigeant de la convention collective nationale de l'animation (ECLAT).

Type de contrat : CDI temps plein basé à Angoulême et Linazay.

CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation détaillant sa conception du poste et les grands axes du projet artistique et culturel envisagé, en relation avec les attendus du label (Décret et arrêté relatifs consultables sur les sites Internet de la DRAC, de la Région et du FRAC).

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se déroulera en deux temps :

- La pré-sélection des candidatures sera effectuée au regard du parcours professionnel et de la motivation des candidats.es.
- Les candidats(es) présélectionnés(ées) seront ensuite invités(ées) à rédiger puis à présenter un avant-projet artistique et culturel pour le FRAC Poitou-Charentes en relation avec le cahier des missions et des charges du label dont ils auront pris connaissance ainsi qu'avec les attendus spécifiques du présent appel à candidatures. Chaque candidat(e) établira une note argumentée, en langue française, 5 pages maximum hors annexes, et 10 pages en incluant les annexes, précisant les orientations de son avant-projet artistique et culturel pour la période 2024-2025-2026, ainsi que les orientations stratégiques qu'il propose de retenir pour la consolidation et le développement du FRAC Poitou-Charentes.
- Les candidats(es) présélectionnés(ées) auront à leur disposition un dossier documentaire regroupant les éléments administratifs de la structure.

Les candidats(es) présélectionnés(ées) présenteront ensuite leur projet au jury au cours d'une audition. Cette audition se déroulera en langue française.

COMPOSITION DU JURY

La sélection sera effectuée par un jury, composé de deux représentants de l'État (DRAC/DGCA), deux représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine dont la présidente du FRAC, d'un(e) représentant(e) du bureau de l'association, de deux personnalités qualifiées extérieures à la région dont une direction de FRAC en poste et un(e) artiste. Les maires d'Angoulême et de Linazay, villes d'implantation du FRAC Poitou-Charentes, seront invités à participer au jury à titre consultatif.

DESTINATAIRES DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, lettre de motivation et curriculum vitae, doivent être adressés avant le 30 juin 2023 (minuit) sous la forme d'un envoi dématérialisé (courriel + PJ) ayant pour objet « recrutement direction Frac PC » et avec demande de confirmation de lecture à : isabelle.barrere@nouvelle-aquitaine.fr

CALENDRIER DE LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT À TITRE INDICATIF

- Date limite de dépôt des candidatures : 30 juin 2023 (minuit)
- Résultat des pré-sélections : semaine du 10 juillet 2023
- Remise des notes rédigées : 29 septembre 2023 (minuit)
- Auditions : semaine du 16 octobre 2023

Date de prise de fonction :
décembre 2023 / janvier 2024